

Personnes Physiques et Personnes Morales

Gestion ISR : Informations additionnelles en matière de durabilité

Gestion sous mandat ISR : Produit promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, dit Article 8

(Conformément à l'article 10 du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication sur le site internet d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit SFDR).

Résumé

Ce résumé donne un aperçu des éléments présentés ci-dessous. Les en-têtes utilisés dans ce résumé correspondent à ceux des sections du texte complet présenté dans les pages suivantes.

Absence d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens du règlement SFDR.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques ESG promues par le mandat ISR (ci-après : « le Mandat ») sont mises en œuvre via l'exclusion de certaines sociétés du fait d'un niveau élevé de controverses, du non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou de l'ampleur de leur implication dans des secteurs identifiés. Des exclusions sont également appliquées sur des obligations d'Etats émises par des Etats controversés. Enfin une sélection est appliquée sur les investissements dont la performance ESG est supérieure à la moyenne.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat est conçue pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« E/S »). Elle n'a pour objectif ni l'investissement durable (au sens du règlement SFDR), ni de réaliser des investissements alignés sur les critères de la Taxonomie Européenne. Ainsi, le Mandat n'exige pas qu'une portion minimale du portefeuille soit investie dans des investissements durables alignés sur les critères de la Taxonomie européenne.

Le Mandat peut être investi directement dans des actions, des obligations d'entreprises et des obligations d'Etats, ou indirectement au travers d'OPC. Les OPC peuvent être gérés par ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) ou par des gestionnaires externes.

Proportion d'investissements

Au moins 90% des investissements du Mandat doivent faire partie de l'univers d'investissement résultant à la fois de l'application des différentes exclusions et des critères de sélection sur les OPC externes.

A des fins de diversification, un maximum de 10% peut être investi dans des investissements qui ne répondent pas aux critères ESG de nos normes internes d'investissement, notamment lorsqu'il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour établir qu'ils répondent aux critères ESG. Les liquidités et les instruments du marché monétaire, sont exclus de ce calcul. Les investissements entrant dans cette catégorie ne doivent néanmoins pas déroger aux critères d'exclusion normatifs des actions et des obligations.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour déterminer dans quelle mesure les objectifs du Mandat ont été atteints :

- ▶ Au moins 90 % des investissements en direct dans des titres vifs, actions, obligations d'entreprises et des obligations d'Etats doivent respecter nos critères d'exclusions en matière de controverses et de pratiques de bonne gouvernance ;
- ▶ Au moins 90% des investissements doivent avoir une performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) supérieure à la moyenne ;
- ▶ Au moins 90 % des OPC doivent être conformes à nos critères de sélection.

Méthodes

Afin de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales du Mandat sont atteintes, nous utilisons des fournisseurs de données externes pour évaluer les indicateurs de durabilité.

Sources et traitement des données

Pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales et les indicateurs de durabilité, les données de Sustainalytics, ISS, Morningstar et MSCI sont utilisées. Les fournisseurs de données ont été sélectionnés après un processus de diligence raisonnable approfondi.

Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos systèmes internes qui consolident l'ensemble des informations pour les différents types d'instruments financiers composant le Mandat.

Les données issues des fournisseurs de données peuvent être estimées mais ABN AMRO ne modifiera en aucun cas les données reçues.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodes utilisées ont des limites, comme indiqué dans la section ci-dessous. Cependant, ABN AMRO considère que ces limitations ne devraient pas affecter de manière significative la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues peuvent être atteintes. La majorité des actifs qui constituent l'univers d'investissement disposent actuellement de données disponibles et s'il n'y a pas de données disponibles pour une société, il est possible que l'actif soit exclu du Mandat.

Diligence raisonnable

Tous les investissements réalisés dans le cadre de ce Mandat sont étudiés en s'appuyant sur nos méthodologies internes et les données de nos fournisseurs afin de garantir leur conformité avec les caractéristiques environnementales ou sociales.

Des contrôles visent à s'assurer que l'univers d'investissement est respecté compte tenu des exclusions sectorielles et normatives.

Politiques d'engagement

L'engagement est le processus par lequel les investisseurs utilisent leur influence pour encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à améliorer leur stratégie commerciale et leurs performances, y compris en ce qui concerne les enjeux ESG.

La politique d'engagement du Groupe ABN AMRO repose sur quatre stratégies :

1. L'engagement délégué ;
2. L'engagement thématique ;
3. L'engagement dans le cadre de l'analyse des investissements ;
4. L'engagement diversifié.

Absence d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens du règlement SFDR.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Mandat promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en :

- ▶ Excluant les entreprises faisant l'objet de controverses et ou engagées dans des activités controversées ;
- ▶ Excluant les obligations d'États émises par des pays controversés ;
- ▶ Excluant les entreprises qui ne respectent pas des pratiques de bonne gouvernance ;
- ▶ Sélectionnant les investissements dont la performance ESG est supérieure à la moyenne.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat est conçue pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« E/S »). Elle n'a pour objectif ni l'investissement durable (au sens du règlement SFDR), ni de réaliser des investissements alignés sur les critères de la Taxonomie européenne. Ainsi, ce Mandat n'exige pas qu'une portion minimale du portefeuille soit investie dans des investissements durables alignés sur les critères de la Taxonomie européenne.

Le Mandat peut être investi directement dans des actions, des obligations (d'états et/ou d'entreprises du secteur privé), ou indirectement au travers d'OPC. Les OPC peuvent être gérés par ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) ou par des gestionnaires externes.

Le Mandat s'appuie sur une stratégie d'investissement qui utilise les éléments contraignants mentionnés ci-dessus ainsi que le respect d'exigences ESG minimales pour les OPC externes.

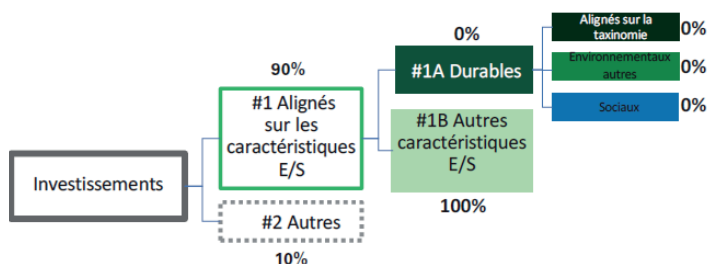
ABN AMRO définit l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus d'investissement en prenant systématiquement en compte les facteurs ESG qui ont un effet significatif sur le risque et le rendement de l'investissement. Dans ce contexte, les risques de durabilité désignent un événement ou une condition de nature environnementale, sociale ou de gouvernance (« ESG ») qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif significatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Le risque de durabilité peut avoir un impact négatif sur la valeur de l'actif et sur les flux de trésorerie attendus, tels que les dividendes. Parmi les exemples de ces dernières années, on peut citer les accidents environnementaux de grande ampleur ou les cas de fraude qui entraînent des amendes/pénalités ou des coûts opérationnels supplémentaires. La probabilité que ces risques de durabilité affectent la performance financière du portefeuille est atténuée par notre processus d'investissement.

Dans notre processus de sélection, nous nous concentrons sur les entreprises qui obtiennent les meilleurs résultats dans leur sous-secteur sur la base de l'analyse ESG. Par conséquent, les entreprises sélectionnées sont susceptibles d'être moins exposées au risque ESG. En outre, nous appliquons différents critères d'exclusion, par exemple pour les activités controversées telles que la production de tabac.

Pour une description plus détaillée, veuillez-vous référer au document pré-contractuel ou à la politique d'intégration des risques de durabilité.

Proportion d'investissements

Au moins 90% des investissements du Mandat doivent faire partie de l'univers d'investissement résultant de l'application des différentes exclusions et des critères de sélection sur les OPC externes.



La Catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La Catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La Catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- ▶ La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- ▶ La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

A des fins de diversification, un maximum de 10% peut être investi dans des investissements qui ne répondent pas aux critères ESG de nos normes internes d'investissement, notamment lorsqu'il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour établir qu'ils répondent aux critères ESG.

Les liquidités et les instruments du marché monétaire sont exclus de ce calcul. Les investissements entrant dans cette catégorie ne doivent néanmoins pas déroger aux critères d'exclusions normatives des actions et des obligations (exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées et des obligations des pays controversés).

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales, les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés :

- ▶ Au moins 90 % des investissements en direct dans des titres vifs, actions, obligations d'entreprise et des obligations d'État doivent respecter nos critères d'exclusions en matière de controverses et de pratiques de bonne gouvernance.
- ▶ Au moins 90% des investissements doivent avoir une performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) supérieure à la moyenne.
- ▶ Au moins 90 % des OPC doivent être conformes à nos critères de sélection.

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le mandat fait l'objet d'un suivi régulier. Ce contrôle permet de s'assurer que les portefeuilles sont conformes aux exigences d'alignement des portefeuilles et aux critères relatifs aux caractéristiques environnementales ou sociales du produit. Pour ce suivi, les données de Sustainalytics, ISS, MSCI et Morningstar sont utilisées.

Les clients sont informés chaque année, via le rapport périodique SFDR, de la performance des indicateurs de durabilité utilisés pour leur portefeuille. Ces indicateurs peuvent évoluer en fonction de l'émergence de nouvelles méthodologies ou d'indicateurs plus adaptés.

Le Mandataire a accès à ces données et évalue en permanence les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Mandat. En fonction du résultat de cette évaluation, le Mandataire peut décider de céder les titres en question. Le Mandant est informé via le rapport périodique de gestion des indicateurs de durabilité décrits ci-dessus. Les indicateurs peuvent être modifiés au fil du temps, par exemple en cas d'indicateurs nouveaux et/ou plus adaptés, disponibles à l'avenir.

Les mécanismes de contrôle interne consistent en une analyse et une vérification des valeurs déviantes par ABN AMRO. L'examen des données collectées est un élément clé du processus de sélection et peut influencer la confirmation de l'univers d'investissement acceptable. ABN AMRO est en relation directe avec les fournisseurs de données Morningstar Sustainalytics, ISS et MSCI dans le but de garantir que lorsqu'ABN AMRO constate qu'il existe une différence dans les valeurs attendues, les fournisseurs de données peuvent effectuer des contrôles de qualité sur les différences observées par ABN AMRO.

Des mécanismes de contrôle interne sont en place, incluant des tests analytiques sur les données, la détection des valeurs aberrantes et la vérification de leur cohérence avec les attentes. La revue des données collectées constitue un élément clé du processus de sélection des investissements et peut influencer la définition de l'univers d'investissement acceptable. ABN AMRO interagit avec les fournisseurs de données pour clarifier d'éventuelles divergences et s'assurer de la qualité des informations fournies.

Méthodes

L'univers d'investissement du Mandat éligible est construit à partir des données issues des fournisseurs de données externes. Nous nous appuyons ensuite sur cet univers d'investissement et vérifions le respect du seuil de 90% d'investissements conformément à nos normes internes.

Sources et traitement des données

Pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales et les indicateurs de durabilité, les données de Morningstar Sustainalytics, ISS et MSCI sont utilisées.

Morningstar Sustainalytics

Pour plus d'informations, visitez les pages suivantes:

www.morningstar.nl et www.sustainalytics.com.

ISS

Pour plus d'informations, visitez la page: www.issgovernance.com.

MSCI

Pour plus d'informations sur le fournisseur de données MSCI, visitez la page : www.msci.com.

Mesures prises pour garantir la qualité des données

Les fournisseurs de données ont été sélectionnés après un processus de diligence raisonnable approfondi. Après la sélection, nous menons un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, les données disponibles et le besoin de données supplémentaires permettant de soutenir les décisions d'investissement. Le Mandataire a accès aux données sources via les portails web des fournisseurs de données, au travers des données fournies par FactSet (FactSet est un fournisseur de données spécialisé dans la gestion de données financières et l'édition de logiciels) par l'intermédiaire de flux de données mis à disposition par ABN AMRO.

Modalités de traitement des données

Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos systèmes internes qui consolident l'ensemble des informations pour les différents types d'instruments financiers composant le Mandat.

Proportion des données estimées

Les données fournies par les fournisseurs de données peuvent comprendre des estimations mais ABN AMRO ne modifie en aucun cas les données reçues. Dans certains cas de figure, ces données peuvent être interprétées et utilisées en conséquence. ABN AMRO peut éventuellement communiquer avec le fournisseur de données afin de combler les éventuelles lacunes des données, mais il n'y aura aucune modification des données au cours du processus de stockage des données. Les insuffisances en termes de qualité de données sont traitées le plus rapidement possible.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodes et les données utilisées présentent en général les limites suivantes :

- ▶ Bien que le nombre de sociétés couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps, et continue d'augmenter, un investissement spécifique peut ne pas être évalué par un fournisseur de données. Il sera alors discuté avec le fournisseur de données si l'entreprise peut être ajoutée à son univers ;
- ▶ Les entreprises ne communiquent pas toujours les données nécessaires à une évaluation correcte par le fournisseur de données. Dans ce cas, le fournisseur de données peut prendre contact avec l'entreprise pour mettre à disposition les données. Dans certains cas, les éléments manquants peuvent être estimés par les fournisseurs de données, par exemple pour les émissions de carbone. Les données manquantes ne font pas l'objet d'une estimation par ABN AMRO ;
- ▶ Les fournisseurs de données peuvent avoir des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG des investissements, ce qui peut donner lieu à une opinion différente sur la performance ESG. Le résultat de leur évaluation est, dans une certaine mesure, subjectif. Le Mandataire se fera donc également sa propre opinion. Les fournisseurs de données que nous avons sélectionnés l'ont été après un processus de diligence raisonnable approfondi visant à garantir que leur méthodologie soit conforme aux meilleures pratiques.

Les méthodes utilisées ont des limites, comme indiqué dans la section ci-dessus. Cependant, l'atteinte des limitations ne devraient pas affecter de manière significative les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Mandat. Les données sont disponibles pour la majorité des instruments financiers qui constituent l'univers d'investissement du Mandat. En cas d'absence de données sur un instrument il pourra être exclu de l'univers d'investissement autorisé. L'objectif est de disposer de données vérifiables en matière de durabilité sur la majorité de l'univers d'investissement. Dans le cas contraire, ABN AMRO contacte les fournisseurs de données pour demander leur intégration dans les informations mises à disposition.

Les équipes d'investissement du groupe ABN AMRO sont sensibilisées sur de nombreux aspects relatifs à la durabilité et à la qualité des données ESG et peuvent ainsi, si nécessaire, considérer de manière critique les données disponibles en particulier dans le cas de la politique d'engagement avec une entreprise, d'une action publique récente ou de leurs connaissances sur l'entreprise.

Diligence raisonnable

La majorité des actifs qui constituent l'univers d'investissement sont évalués grâce à nos méthodes internes et aux données de nos fournisseurs. Nous sélectionnons les investissements en fonction des critères ESG contraignants du Mandat.

Le Mandataire peut sélectionner des OPC sur recommandation et approbation d'ABN AMRO Investment Solutions (AAIS). Les équipes d'AAIS effectuent dans ce cadre une diligence raisonnable approfondie des gestionnaires et des fonds. Les stratégies d'investissement ESG sont sélectionnées sur la base d'un contrôle préalable au niveau du mode de gestion et du volet opérationnel. L'évaluation ESG est au cœur du processus de sélection d'une stratégie d'investissement ESG. Le processus de sélection est adapté à la nature spécifique de la stratégie ESG concernée.

Par ailleurs, le Mandataire vérifie que les fonds correspondent aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Mandat. Il s'appuie sur les fournisseurs de données, ISS, Morningstar Sustainalytics et MSCI afin de bénéficier de contrôles externes sur nos investissements en termes de vision d'ensemble concernant l'alignement sur les normes internationales, de qualité de données et d'indicateurs de comparaison avec le secteur.

Politiques d'engagement

ABN AMRO définit le stewardship comme le processus par lequel les investisseurs exercent leur influence pour encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à améliorer leur gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par le biais de l'engagement et du vote.

ABN AMRO utilise l'engagement comme un outil pour favoriser la durabilité et le changement systémique en : (i) regroupant des actifs exerçant une influence sur les portefeuilles, (ii) en plaçant en faveur d'une plus grande transparence, d'une meilleure gouvernance et de meilleures pratiques environnementales et sociales. De plus, ABN AMRO participe à diverses initiatives qui témoignent de son engagement en matière d'investissement et de gestion responsables. Par exemple, la banque est membre du Climate Action 100+, une initiative mondiale d'investisseurs visant à inciter les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Par ailleurs, AAIS s'est engagée dans la transition en tant que membre des initiatives Net Zero Asset Managers et Net Zero Engagement ; celles-ci visant des émissions nettes nulles dans ses investissements d'ici à 2050.

L'engagement se produit lorsqu'un axe d'amélioration est identifié au sein d'une entreprise en portefeuille. Ces domaines d'amélioration peuvent être identifiés grâce à des ajustements structurels, des modifications de notation ESG ou des controverses au sein de l'entreprise. De plus, les enjeux de développement durable qui touchent des secteurs ou des régions, comme le changement climatique, la protection des données ou la gouvernance des conseils d'administration, offrent des opportunités d'engagement ciblé.

Les objectifs de l'engagement sont principalement les suivants :

- ▶ Améliorer la qualité des informations extra-financières ;
- ▶ Améliorer les performances d'une entreprise en matière de développement durable ;
- ▶ Accroître la valeur de l'entreprise ;
- ▶ Soutenir les pionniers de l'ESG pour faire progresser les pratiques commerciales durables ;
- ▶ Améliorer les normes sectorielles par le dialogue.

ABN AMRO s'engage auprès de certaines entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, tout en envisageant de nouvelles opportunités d'engagement dans la sélection d'investissements. Cette approche contribue à la transition des entreprises vers des pratiques durables, et à l'exclusion de celles ayant peu ou pas d'ambitions en matière d'ESG.

ABN AMRO utilise les approches d'engagement suivantes :

1. L'engagement délégué : le partenariat avec EOS chez Federated Hermes Limited, un prestataire de services de gestion de premier plan, qui s'appuie sur la force collective des investisseurs pour un engagement impactant.
2. L'engagement thématique : participations à des initiatives collaboratives comme le Climate Action 100+ pour échanger sur des pratiques commerciales durables spécifiques.
3. L'engagement axé sur les perspectives d'investissement : un engagement tenant compte des risques et opportunités ESG dans le cadre du suivi de portefeuilles.
4. L'engagement multiformes : ce type d'engagement permet de traiter des problématiques spécifiques non couvertes par d'autres stratégies d'engagement.

En tant que gestionnaire d'actifs, AAIS exerce activement son droit de vote et dispose d'une politique de vote décrivant les conditions dans lesquelles elle exerce ce droit. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique de vote d'AAIS.

ABN AMRO s'engage à faire preuve de transparence et de responsabilité dans ses activités de gouvernance. S'assurer que les clients et les parties prenantes sont informés des activités de gouvernance de la banque est un élément important de l'exercice de ses responsabilités.

ABN AMRO évalue régulièrement ses lignes directrices en matière d'investissement responsable et de gouvernance afin d'en maintenir la pertinence, en tenant compte de facteurs tels que l'évolution des tendances du marché ou les suggestions des parties prenantes externes. Les activités d'engagement font l'objet d'un suivi continu et sont documentées en conséquence. Les données d'engagement collectées sont analysées afin d'en tirer des enseignements pour les engagements, les thèmes et les résultats futurs.

Neufilze OBC, au cœur de la gestion de vos patrimoines privés et professionnels

ABN AMRO BANK N.V., société néerlandaise. Société au capital de 940 000 001 euros, immatriculée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam (n°34334259). Siège social : Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, Pays-Bas. Etablissement de crédit agréé par la De Nederlandsche Bank (Pays-Bas), supervisé par la Banque Centrale Européenne et l'Autorité Financière Markten, Succursale Française exerçant sous le nom commercial '**Banque Neufilze OBC**' - n° 850 479 718 RCS Paris - 119 - 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France - Numéro ORIAS : 12 020 215 - Intermédiaire en assurance - supervisée pour certaines activités et services par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité des Marchés Financiers - Carte professionnelle de l'immobilier n° CPI 75012023000000163 délivrée par la CCI Paris Île-de-France; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.

